ACER FINANCE

UN PATRIMOINE
DE SAVOIR-FAIRE

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS DE L'OPCVM**

**ALLOCATION ACTIVE DYNAMIQUE ETF**

**Part R : Code ISIN FR001400FS49**

Paris, le 24 juin 2026

**Objet** : Augmentation des frais

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM ALLOCATION ACTIVE DYNAMIQUE (ci-après « le fonds ») géré par ACER FINANCE et nous vous remercions de votre confiance.

## Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Afin de mieux répondre aux attentes de nos clients, Acer Finance a décidé de faire évoluer le fonds ALLOCATION ACTIVE DYNAMIQUE ETF.

Les modifications envisagées visent à simplifier le positionnement du fonds. Les principaux changements envisagés sont les suivants :

- Un changement de dénomination : le fonds ALLOCATION ACTIVE DYNAMIQUE ETF change de nom et se dénommera ALADYN. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de simplification de son identité.

- Suppression du conseiller

- Suppression de la part I

- Suppression des mentions relatives aux OPCVM au sein de la stratégie d'investissement, le fonds ayant vocation à être investi uniquement sur des ETF

- Une augmentation des frais de gestion : Acer Finance a décidé de faire évoluer la structure tarifaire de votre fonds. Nous procédons à une hausse des frais de gestion de votre fonds, du fait du contexte d'inflation généralisée couplé à l'augmentation de certains coûts et frais liés à la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Le nouveau barème de frais est indiqué en page 2 du présent courrier.

Ces modifications ne modifient pas le profil de rendement/risque de votre placement.

## Quand ces opérations interviendront-elles ?

Cette modification entrera en vigueur le 10 août 2026 et, si vous en acceptez les termes, n'implique aucune démarche de votre part.

**Si toutefois vous n'acceptiez pas les termes de cette opération, vous avez à tout moment la possibilité de céder sans frais vos parts. Ce rachat uniquement serait alors soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.**

## Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /risque** : Non
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque**[1] : Non significatif

## Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Ces modifications sont sans impact sur votre fiscalité. Toutefois, nous vous invitons à vérifier votre situation personnelle auprès de votre conseiller habituel et notamment en cas d'action de votre part dans le cadre de cette opération.

[1] Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et/ou de l'exposition du fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

## Quelles sont les principales différences entre le FCP dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

| | AVANT | APRES |
|---|---|---|
| **STRAGIE D'INVESTISSEMENT** | | |
| Stratégie d'investissement | Le portefeuille est investi en ETF et/ou OPC actions, de façon discrétionnaire. Le FCP sera exposé en permanence à hauteur minimum de 75% de son actif net en actions internationales via l'investissement dans des ETF ou dans des parts ou actions d'OPC eux-mêmes investis au minimum à 75% de leur actif net en actions.<br>Le gérant donne priorité au choix de valeurs sur les zones où il estime détenir à la fois suffisamment d'information pertinente et disposer d'une valeur ajoutée. La stratégie d'investissement consiste en une gestion flexible discrétionnaire en allocation d'actifs multidevises à prédilection actions mais combinant placements monétaires, obligataires ou assimilés, sans contraintes d'exposition en devises.<br>La gestion financière du fonds réside essentiellement dans la sélection et le suivi d'ETF et/ou d'OPC. Les expositions aux classes d'actifs, mentionnées ci-après, se feront indirectement via des ETF et/ou d'OPC. | Le portefeuille est investi en ETF, de façon discrétionnaire. Le FCP sera exposé en permanence à hauteur minimum de 75% de son actif net en actions internationales via l'investissement dans des ETF eux-mêmes investis au minimum à 75% de leur actif net en actions.<br>Le gérant donne priorité au choix de valeurs sur les zones où il estime détenir à la fois suffisamment d'information pertinente et disposer d'une valeur ajoutée. La stratégie d'investissement consiste en une gestion flexible discrétionnaire en allocation d'actifs multidevises à prédilection actions mais combinant placements monétaires, obligataires ou assimilés, sans contraintes d'exposition en devises.<br>La gestion financière du fonds réside essentiellement dans la sélection et le suivi d'ETF. Les expositions aux classes d'actifs, mentionnées ci-après, se feront indirectement via des ETF. |
| Conseillers | Active Asset Allocation International Consulting (AAAIC) Société par actions simplifiée. | Néant. |

| **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION FACTURES AU FCP** | | |
|---|---|---|
| Frais de gestion financière | 1.10% TTC maximum | 1.50% TTC maximum ↗ |

| **INFORMATIONS PRATIQUES** | | |
|---|---|---|
| Dénomination | Allocation Active Dynamique ETF | ALADYN |

La hausse totale des frais de votre fonds s'élèvera donc, au maximum, à 0,40% pour la part R en comparaison avec la situation actuelle.

## Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé pour l'Investisseur mis à jour au jour de l'opération sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

**Acer Finance**

Service Commercial

Tél. 01 44 55 02 10

www.acerfinance.com

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Pour toute opération de souscription ou rachat, n'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Alexandre LEMARE

Directeur Général Délégué